

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

6 FÉVRIER 2017

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 6 février 2017 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents : Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:
Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 9 janvier 2017
4. Acceptation des dépenses
5. Dépôt du Rapport financier au 31 décembre 2016 – non audité
6. Confirmation de transferts budgétaires en provenance de fonds réservés – Année 2016
7. OMH Mont-Louis
 - a. États financiers 2015
 - b. Renouvellement / Nomination de 3 représentants au C.A.
8. Fonds de développement local – Chevaliers de Colomb
9. Desjardins Entreprises – Ajustement de la marge de crédit
10. Achat en commun / calcium ou magnésium liquide
11. Journées de la persévérance scolaire – 13 au 17 février 2017
12. Biblio Gros-Morne
 - a. Coûts reliés à la réinstallation de la bibliothèque – révisé le 27 janvier 2017
 - b. Protocole d'entente – Municipalité / Maison l'Essentielle / Réseau Biblio
13. Entente de travail – Opérateur en déneigement
14. Achat d'équipement de loisirs d'hiver pour les jeunes
15. PIQM-MADA / Mandat de services professionnels
16. Plan de communauté en développement social 2016-2022 – Protocole d'entente
17. Route 132 – Travaux 2017
18. Demandes diverses :
 - a. Splach Mont-Louis / Commandite pour la journée festive du 25 février
 - b. Club Lions Mont-Louis inc. – Halte routière
 - c. URLS – GIM – Secondaire en spectacle
 - d. Maison l'Essentielle – Assurance de l'UMQ pour les OBNL
19. Rapport des représentants municipaux aux différents comités

20. Période de questions

21. Levée de la session

014-02-2017 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
Appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

015-02-2017 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :

- ✓ Séance ordinaire du 9 janvier 2017

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
il est résolu que le procès-verbal soit adopté tels que rédigé.

Proposition adoptée.

016-02-2017 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	444 850.02 \$
Comptes payés, pour un total général de	23 860.87 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	33 728.29 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 – NON AUDITÉ

La secrétaire-trésorière dépose, en date du 31 décembre 2016, les rapports suivants non audités :

- ✓ L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- ✓ L'état des activités d'investissements à des fins fiscales
- ✓ L'état de la situation financière

017-02-2017 CONFIRMATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES EN PROVENANCE DE FONDS RÉSERVÉS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2016

Considérant que le Conseil a autorisé le transfert en provenance de fonds réservés lors de l'acceptation de dépenses aux activités d'investissements;

Considérant qu'il y a lieu de préciser le montant et la provenance des fonds suite à la réalisation des dépenses d'investissements ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

Que le tableau suivant soit approuvé et ajouté en complément d'informations aux résolutions déjà acceptées et réalisées :

Résolution	# Grand Livre		dt	ct
Asphaltage et planage				
087-06-2016	59 11000	Excédent de fonctionnement non affecté	12 575.25	
	23 81000	Affectation de surplus		12 575.25
103-07-2016	59 15800	Fonds Northland Power	75 236.39	
	23 91200	Affect. Fonds réservés éolien		75 236.39
	59 15900	Fonds Cartier Énergie Éolienne	60 000.00	
	23 91200	Affect. Fonds réservés éolien		60 000.00
	59 15700	Fonds réservés -Carrières & Sablières	8 522.00	
	23 91100	Affect. Fonds réservés Carr. & Sabl.		8 522.00
Mur de soutènement - Ch. Du Portage				
096-06-2016	59 11000	Excédent de fonctionnement non affecté	19 947.63	
	23 81000	Affectation de surplus		19 947.63
104-07-2016	59 15800	Fonds Northland Power	2 724.18	
	23 91200	Affect. Fonds réservés éolien		2 724.18
105-07-2016	59 15800	Fonds Northland Power	7 081.41	
	23 91200	Affect. Fonds réservés éolien		7 081.41
Fonds de soutien au développement local				
040-04-2016	59 11000	Excédent de fonctionnement non affecté	10 000.00	
	59 15960	Fonds de soutien au développement local		10 000.00
Caissons pour excavation				
056-05-2016	59 11000	Excédent de fonctionnement non affecté	14 152.32	
	23 81000	Affectation de surplus		14 152.32
Système de déneigement - GMC 2017				
186-11-2016	59 11000	Excédent de fonctionnement non affecté	14 444.28	
	59 13100	Excédent de fonctionnement affecté		14 444.28

Proposition adoptée.

018-02-2017

OMH MONT-LOUIS – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Considérant que l'OMH Mont-Louis a déposé le rapport du vérificateur pour l'année 2015;

Considérant que l'OMH devra procéder au remboursement de 1 782 \$ représentant le surplus du versement municipal sur le déficit anticipé pour l'exercice 2015;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve les états financiers 2015 de l'OMH Mont-Louis tel que déposé le 3 février 2017.

Proposition adoptée.

019-02-2017 OMH MONT-LOUIS – RENOUELEMENT / NOMINATION DE 3 REPRÉSENTANTS AU C.A.

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis doit nommer 3 représentants au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Louis :

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient mandatées pour représenter la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis au sein du Conseil d'administration de l'OMH de Mont-Louis :

Carméla Fournier
Germain Émond
Serge Chrétien

Le mandat est d'une durée de 3 ans et prendra fin en janvier 2020.

Proposition adoptée

020-02-2017 FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL - CHEVALIERS DE COLOMB MONT-LOUIS.

Considérant la résolution 076-06-2016 approuvant la sélection de projets du Fonds de Développement local 2016;

Considérant que l'organisme Chevaliers de Colomb Mont-Louis a déposé un rapport de fin de projet suite à l'attribution d'une somme de 1500 \$;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis approuve le rapport final présenté par Chevaliers de Colomb de Mont-Louis et autorise le versement d'une somme de 150 \$ soit le solde de 10 % du versement total de l'aide financière attribuée.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 59 15960 Fonds de soutien au développement local.

Proposition adoptée.

021-02-2017 DESJARDINS ENTREPRISES – AJUSTEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

Considérant que Desjardins Entreprises propose l'augmentation de la marge de crédit au compte courant à 880 000 \$ avec un maximum permis à 280 000 \$;

Considérant qu'il est requis de bonifier la marge de crédit de façon temporaire, entre le 14 et le 22 mars de chaque année, pour les 5 prochaines années, afin d'assurer le remboursement d'obligations échus avant le déboursé du MAMOT;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'augmentation de la marge de crédit à 880 000 \$ au compte # 20700 de la Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes avec un maximum disponible sans autorisation à 280 000 \$;

La marge maximale de 880 000 \$ sera disponible, chaque année de façon temporaire, du 14 au 22 mars. Le taux d'intérêt ajusté sera de TP + 0,5% sur le montant emprunté. Un frais de gestion de marge de crédit (sans frais d'analyse) de 25\$/ mois sera facturé.

Le maire Serge Chrétien et la directrice générale et secrétaire-trésorière Suzanne Roy, sont autorisés à signer tous documents relatifs à la présente autorisation.

Proposition adoptée.

022-01-2017 ACHAT EN COMMUN / CALCIUM OU MAGNÉSIUM LIQUIDE

Considérant que les MRC de La haute-Gaspésie, de Bonaventure et d'Avignon nous offrent l'opportunité d'un regroupement pour obtenir le meilleur prix concernant la livraison et l'épandage de chlorure de calcium (ou de magnésium) liquide;

Sur proposition de Renaud Robinson,

Appuyé de Mario Lévesque

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme son besoin en chlorure de calcium (ou de magnésium) liquide pour une quantité de 15,5 m³ pour l'année 2017.

Le Conseil se réserve le droit de modifier ou d'annuler les quantités déterminées lorsque le meilleur prix obtenu sera soumis pour l'octroi du contrat.

Proposition adoptée.

023-01-2017 CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles coordonne du 13 au 17 février 2017 la 6^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ par Renaud Robinson,

APPUYÉ par Mario Lévesque

ET RÉSOLU à l'unanimité :

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

D'appuyer Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et affaires, afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir par courriel une copie de cette résolution à Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.

024-02-2017 BIBLIO GROS-MORNE – COUTS DE RÉINSTALLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE À LA MAISON L'ESSENTIELLE

Considérant la correspondance de Madame Noëlla Therriault en date du 27 janvier 2017;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise les dépenses reliées à la réinstallation de la bibliothèque municipale à la Maison l'Essentielle. Les coûts sont estimés à 679 \$.

Proposition adoptée.

025-02-2017 ENTENTE DE TRAVAIL - OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT

Considérant qu'il est requis de statuer sur la rémunération des employés occasionnels en déneigement pour l'hiver 2017 afin d'assurer un service d'entretien des routes adéquat;

Considérant que la Municipalité est assujettie à la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE l'entente de travail intervenue avec les employés occasionnels et présentée aux membres du Conseil soit entérinée en date du 24 janvier 2017. La dite entente prendra fin au plus tard le 30 avril 2017.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

026-02-2017 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS D'HIVER POUR LES JEUNES

Considérant que l'achat d'équipement de jeux est requis afin d'accroître les possibilités d'activités en loisirs d'hiver extérieur pour les jeunes de la Municipalité;

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyé de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise l'achat d'équipement de sport extérieur de *Les toiles St-Félix inc. / Super Tube* au coût de 334,41 \$, taxes et livraison incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 70130 529.

Proposition adoptée..

027-02-2017 PIQM-MADA / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant que la direction générale des infrastructures confirme que le projet de *Rénovation du Centre communautaire Judes-Drouin* déposé au sous-volet 2.5 du PIQM-MADA a été retenu pour l'octroi d'une aide financière.

Considérant que le projet pourra faire l'objet d'une recommandation d'aide financière lorsque les renseignements auront été transmis à la satisfaction du Ministère;

Considérant que des services en architecture sont nécessaires pour répondre aux attentes du MAMOT;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la proposition de services en architecture déposée par Pierre Bourdages architecte le 6 février 2017 avec la modification suivante à l'item *Notes* ;

Les honoraires professionnels requis pour réaliser le mandat (avant taxes) se détaillent comme suit ***et doivent inclure les modifications en cours de mandat demandées par le MAMOT ou la Municipalité*** :

Élaboration des plans et devis pour construction et estimation des coûts budgétaires	7600 \$
Services durant la construction (chantier)	3200 \$

Les frais de déplacement et du personnel ainsi que les frais d'impression sont facturables en sus selon les tarifs établis dans la proposition de services en architecture en date du 6 février 2017.

Proposition adoptée.

028-02-2017 PLAN DE COMMUNAUTÉ EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2016-2022 – PROTOCOLE D'ENTENTE

Attendu que la MRC de La Haute-Gaspésie a mis en place un plan de communauté en développement social 2016-2022;

Attendu que le financement accordé permettra de répondre à des besoins visés par le Plan de communauté en développement social 2016-2022;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise Diane Gaumont, sec.-très. adjointe à signer le protocole d'entente du Plan de communauté en développement social 2016-2022.

Proposition adoptée.

029-02-2017 SPLACH MONT-LOUIS / COMMANDITE POUR LA JOURNÉE FESTIVE DU 25 FÉVRIER 2017

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une commandite de 50 \$ dans le cadre des activités Plaisirs d'hiver ainsi que la location gratuite du Centre Judes Drouin pour la tenue de la journée Festive du 25 février 2017.

Proposition adoptée

030-02-2017 CLUB LIONS MONT-LOUIS INC. - HALTE ROUTIÈRE

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde une aide financière de 1000 \$ à l'organisme Club Lions Mont-Louis inc. pour l'année financière 2017.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 70290 970.

Proposition adoptée.

NOTE DU secrétaire-trésorier concernant la résolution 031-02-2017

Suite à de nombreuses vérifications auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec par l'entremise de notre Courtier Univesta, il a été confirmé que :

Le fait d'agir en tant qu'intermédiaire en assurance n'est pas un acte d'administration municipale, ce n'est pas non plus relatif à la prestation de services municipaux et cela n'entre pas dans le champ des services professionnels couvert par la Municipale.

Pour cette raison, la MMQ maintient sa position transmise le 6 juin 2016. En cas de réclamation basée sur cette activité (intermédiaire en assurance) soyez avisé qu'elle ne sera pas couverte par votre assureur car le but de la police La Municipale n'est pas de couvrir ce type de services professionnels. De plus, une exclusion spécifique est prévue au contrat concernant les assurances. **Voici cette exclusion :**

K) Maintien des assurances

Toute réclamation résultant du défaut de souscrire ou de maintenir une assurance.

031-02-2017 MAISON L'ESSENTIELLE – UMQ, PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

Il est proposé par Diane Dupuis,
appuyé par Renaud Robinson
et résolu à l'unanimité :

Que ce Conseil autorise la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s) qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant :

Maison l'Essentielle
5, rue de l'Église
Gros-Morne (Québec) G0E 1L0

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

032-02-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.